



Observatoire – Aménagement des
Territoires – Développement Durable
Dossier suivi par : Rémi Fournaison
Tél : 05.55.51.96.65
rfournaison@creuse.cci.fr

Dir. Amgr → AB
Copie : Pdr, DCS,
C. GUERRIER, DL TARTAL
S. VAURY



Guéret, le 17 février 2020

Communauté d'Agglomération
du Grand Guéret
9 Avenue Charles de Gaulle
23 000 Guéret

Objet : Avis carte communale de St Victor en Marche

Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que la CCI a pris connaissance des documents permettant d'élaborer la carte communale de St Victor en Marche.

Au regard des éléments contenus dans les documents, on peut noter un rapport de présentation complet sur la situation de votre commune, permettant de justifier vos choix d'aménagement.

De plus les ambitions démographiques mesurées permettent de dégager des zones constructibles en adéquation avec la structure de la commune et avec les projections du SCoT, sans remettre en cause les équilibres du territoire.

En ce qui concerne le tissu économique de la commune, on note que la plupart des établissements inscrits au fichier consulaire sont localisés dans des hameaux constructibles autorisant ainsi les projets d'extension.

Même si certains établissements sont localisés dans des zones non constructibles, ils ne semblent pas révéler d'enjeux fonciers majeurs qui contraindraient le développement de leurs activités.

Par ailleurs, la commune de St Victor en Marche compte d'anciennes friches économiques dans les hameaux de Ville et de Puy Chaud (Creuse Fermetures) qui pourraient être des opportunités d'accueil de nouvelles activités. Toutefois, l'une d'elles n'est pas identifiée en zone constructible. Même si la réutilisation des bâtiments est possible, en revanche les nouvelles constructions ne le seront pas. Aussi dans le cadre d'une reconversion de site la constructibilité du foncier est un atout supplémentaire.

Dans un autre registre, on note avec satisfaction le projet du hameau de gites qui permettra à la commune de développer son offre touristique.

Au-delà de ces éléments, la commune de St Victor en Marche concentre des enjeux économiques modestes qui ont été intégrés au projet d'élaboration de la carte communale, c'est pourquoi nous émettons un avis favorable à la mise en œuvre de ces dispositions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles BEAUCHOUX



Président de la CCI de la Creuse